

**Compte rendu du comité de pilotage
concernant le site Natura 2000 « Marais de Sacy le Grand »
du 09/10/2009 à la mairie de CINQUEUX**

Etaient présents :

Conseil Général de l'Oise	Mr Vantomme Mme Lucas Mme Mounic
Syndicat Intercommunal des Marais de Sacy Commune de Rosoy	Mr Cugnière Mr Grandjean Mr Boulanger Mr Doublot Mr Cugnière Mr Fricker Mr Thommann Mr Nagy Mr Delavenne Mr Levêque
Commune de Sacy le Grand Commune de Cinqueux Commune de Monceaux Commune de Les Ageux Commune de Choisy la Victoire Agence de l'Eau Seine-Normandie Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Mr Das Graças Mr Cugnière M. Harlé-d'Ophove M. Ganier Mme Dumont Mr Verbeke Mr Derozier Mme Savreux Mr Cabaret Mr Palteau
Chambre d'agriculture de l'Oise Fédération départementale des chasseurs de l'Oise	Mr Wasylyzyn
Représentant des propriétaires privés ONEMA ADASEA Parc Naturel Régional	Mr Delaporte Mme Brel Mme Badsy Melle Milano
Communauté de communes de la Plaine d'Estrée Communauté de communes du Liancourtois DDEA de l'Oise	
Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (DREAL)	

Ordre du jour :

- Désignation du président du comité de pilotage **par les élus**;
- Désignation de la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs (DOCOB) **par les élus** ;
- Validation des cahiers des charges réactualisés par le Conservatoire des sites naturels de Picardie (CSNP) **par l'ensemble des membres du comité de pilotage**;
- Validation de la charte Natura 2000 **par l'ensemble des membres du comité de pilotage**.

Introduction par Mme Brel :

Mme Brel remercie les participants présents d'avoir répondu à ce comité de pilotage (COPIL), notamment Mr Fricker pour son accueil.

Elle rappelle l'objet de ce COPIL, précise qu'il sera fait également une présentation de du site et de son d'avancement, notamment sur la contractualisation déjà réalisée.

Un tour de table est ensuite effectué afin que chacun puisse se présenter.

Présentation à travers un diaporama :

Une présentation du site est réalisée par E.Das Graças, représentant le Conservatoire des Sites Naturels oeuvrant dans le cadre d'une convention d'animation passée avec l'Etat et en déclinaison d'une convention de partenariat signée avec le Syndicat intercommunal des Marais de Sacy :

On y retrouve :

- une description du site : localisation, superficie, habitats d'espèces
- l'historique de la réalisation du document d'objectif :
- les cahiers des charges existants au nombre de 5 :
 - Fauche des prairies paratourbeuses
 - Coupe d'arbustes en vue de restaurer des habitats humides ouverts (gestion des zones embroussaillées)
 - Décapage, étrépage, réalisation de platières
 - Essouchage
 - Surveillance et maîtrise des plantes invasives
- les contractualisations déjà réalisés :
 - 3 contrats d'une durée de 5 ans pour un montant total de 428 000 euros
- les contrats à réaliser en 2009 sur les marais communaux du Sacy le Grand et sur des terrains du conseil général de l'Oise d'un budget sur 5 ans d'environ 500 000 euros .

La présentation se poursuit avec 5 nouveaux cahiers des charges et de la charte Natura 2000, qui devront être validés lors du prochain COPIL :

- Les cahiers des charges pour une durée de 5 ans:
 - Entretien des mares
 - Création de mares ou rétablissement de mares ou de fossés
 - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage d'étang

- Equipement pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces végétales invasives
- Mise en défens du patrimoine naturel.

- La charte Natura 2000 créée par la loi relative au développement des territoires ruraux n°2005-157 du 23 février 2005. Un cadrage régional de la charte Natura 2000 a été réalisé, conformément à la circulaire ministérielle du 26 avril 2007 :
Il s'agit d'un outil d'adhésion pour une durée de 5 ans aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Elle est constituée d'engagements et de recommandations non rénumérées de gestion courante et durable. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut y adhérer. Elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

A la demande générale, les participants souhaitent avant validation des documents susmentionnés qu'un délai leur soit accordé afin de pouvoir émettre un avis.

Les coûts plafonds ainsi que le niveau de priorité pour chaque cahier des charges devront être revus.

Ainsi, il est proposé la tenue d'un COPIL le 22 octobre, au cours duquel seront présentées les modifications retenues. A la suite, la version définitive sera adressée aux membres du COPIL avant la prise de l'arrêté préfectoral.

Cette proposition étant acceptée, le COPIL aura lieu le 22 octobre à partir de 18h30 à la mairie de Cinqueux.

Un débat s'installe sur la pertinence de procéder des brûlis.

Mr Harlé-d'Ophove se prononce pour effectuer des brûlis, qui maîtrisés ne doivent pas être dangereux. De plus, cela peut être favorable pour certaines espèces, comme la Bécassine, en favorisant le développement dans les sols d'invertébrés utilisées comme nourriture.

Mr Vantomme ne souhaite pas l'utilisation de ce procédé étant donné la dangerosité de la méthode, il s'agit de feux non contrôlés et y est donc à priori défavorable. Dans tous les cas, ils devront être localisés et réalisés dans de bonnes conditions de sécurité.

L'assistance n'ayant plus de question, il est procédé à la présentation des modalités de désignation du président du COPIL et de la collectivité territoriale ou groupement qui aura en charge la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

Mme Badsy présente :

- les textes applicables à Natura, notamment la loi relative au développement des territoires ruraux du 23/02/2005, donnent la possibilité aux représentants des collectivités territoriales et à leurs groupements de désigner le président du comité de pilotage et la collectivité territoriale chargée pour le compte du comité de suivre la mise en œuvre du documents d'objectifs.

- les rôles du comité de pilotage, du président et celui de la structure chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs qui pourra faire à une structure animatrice.

- les modalités de vote :

- obligation d'un couple de candidats pour la présidence et de la mise en œuvre du DOCOB, dans le cas contraire le préfet assure la présidence et désigne le service de l'Etat chargé de la mise en œuvre du DOCOB

- - les documents à présenter
- - le quorum n'est pas requis
- - 1^{er} tour : majorité absolue des voix des inscrits
- - 2^{ème} tour : majorité relative des voix exprimées

Mme Badsy indique qu'aucune candidature n'a été reçue à la DDEA et demande à l'assistance si des élus du COPIL présentent leur candidature.

Mr Vantomme, président du Conseil Générale de l'Oise, propose sa candidature à la présidence du COPIL et Mr Cugnière, président du syndicat intercommunal des marais de Sacy, celle du syndicat intercommunal des Marais de Sacy à la mise en œuvre du DOCOB. Mr Cugnière précise que le syndicat intercommunal doit être remplacé par un syndicat mixte d'ici peu.

Mme Brel demande à chacun de se présenter sommairement.

Après ces présentations, et suite à la proposition de Mme Brel de procéder à un vote à main levée ou à bulletin secret, les votes ont lieu à main levée.

- 1- **Présidence du COPIL : Mr Vantomme est élu à la majorité absolue des voix des inscrits**
- 2- **Mise en œuvre du DOCOB : le syndicat intercommunal des maris de Sacy est élu à la majorité absolue des voix des inscrits.**

Mr Palteau, président du COPIL des sites natura 2000 Sic«Massif Forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » et de la ZPS «Forêts Picardes des Trois forêts Bois du rois », indique et précise la nécessité d'un vice président. Cette proposition est accueillie favorablement par les membres du COPIL. Mr Vantomme propose Mr Cugnière au poste de vice-président qui accepte ; cette candidature est également acceptée par les élus du COPIL.

Mr Verbecke fait part du problème d'envasement et espère qu'à terme le dispositif Natura 2000 permettra de donner les moyens de maîtriser le phénomène.

Mr Cugnière indique que le syndicat intercommunal est attentif à cette problématique et qu'une solution sera trouvée.

Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie doit rédiger une note concernant la situation des plantes invasives pour la fin de l'année.

Conformément à la demande des participants, le diaporama présenté en séance sera diffusé avec le compte-rendu de ce COPIL.

Mme Brel clôt la réunion en remerciant les participants.